

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-292 du 16 Juillet 1984

portant ratification de l'Accord de Prêt SEE N° 880-BEN-2570, signé le 15 Février 1984 à OTTAWA entre la SOCIETE DES TRANSPORTS AERIENS DU BENIN, la SOCIETE POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS ET EQUATOR BANK LIMITED.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N°84-242 du 12 juin 1984 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification, de l'Accord de Prêt SEE N° 880-BEN-2570, signé le 15 Février 1984 à OTTAWA entre la SOCIETE DES TRANSPORTS AERIENS DU BENIN, la SOCIETE POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS ET EQUATOR BANK LIMITED,

VU la décision N°84-40/ANR/CP/P du 6 Juillet 1984 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant la ratification de l'Accord de Prêt SEE N°880-BEN-2570, signé le 15 Février 1984 à OTTAWA entre la SOCIETE DES TRANSPORTS AERIENS DU BENIN, la SOCIETE POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS et EQUATOR BANK LIMITED,

DECRETE :

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de Prêt SEE N° 880-BEN-2570, signé le 15 Février 1984 à OTTAWA entre la SOCIETE DES TRANSPORTS AERIENS DU BENIN, la SOCIETE POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS et EQUATOR BANK LIMITED et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 16 Juillet 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KIREKOU

Le Ministre des Transports
et des Communications

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie, chargé de l'intérim,

Taofiqi BOURAÏMA

Barthélémy OHOUENS

Pour Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
absent, le Ministre de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
chargé de l'intérim,

Paul Agossavi AWANOU

Ampliations : FR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MTC-MF-
MAEC 12 Autres Ministères 19 SGCEN 4 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 2 IGE
et ses Sections 4 UNB-FASJEP-BN-DAN 4 DCCT-Gde Chanc 2 TAB-SEE-
EQUATOR BANK 6 JORPB 1.-